

AUTOUR DES MOTS

Comment inviter à une réflexion pluraliste ? Quels raccourcis, quels stimulants trouver pour faciliter quelque peu le cheminement de la pensée ? Ne risque-t-on pas de se perdre dans la forêt épaisse des thèses, des ouvrages, des articles scientifiques et des magazines ? A-t-on encore le courage d'ouvrir un traité de pédagogie, lorsque l'on sait que le chemin de patience est à perte d'horizon, que les bibliographies deviennent exponentielles, que l'effort supposé n'est pas à la mesure d'une vie de parent, d'enseignant ou de formateur ?

Un nouveau regard, une autre manière d'explorer le présent sont à inventer. Pour cela, il nous faut des outils, des outils pour penser les changements qui s'opèrent sous nos yeux et des outils pour changer nos manières de les penser.

Osons l'admettre, le temps d'une rubrique : la réflexion est parfois plus stimulée par des formulations brèves que par de longs discours. Aussi est-ce au travers d'un choix de citations significatives, empruntées à des époques, des lieux et des horizons différents, que nous proposons ici, dans une sorte de face à face interactif de points de vue et de définitions, une halte pensive autour de quelques mots.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / UNIVERSITÉ

Entre les deux mots : « enseignement supérieur » et « université » il existe une différence d'âge. L'un : « Université » est très ancien, puisque les premières universités sont nées à la fin du XII^e siècle, l'autre : « Enseignement supérieur » est une expression relativement récente et dont l'usage s'est répandu avec l'organisation de l'enseignement en système hiérarchisé par niveaux.

Que l'Université ait une longue histoire n'est pas indifférent au sens actuel du mot. Au cours des siècles et à travers de nombreuses métamorphoses, il s'est élaboré une représentation complexe de cette institution qui, à bien des égards, est devenue un mythe.

Les mutations actuelles de l'enseignement supérieur et notamment sa massification et la diversification professionnelle des filières, modifient les caractéristiques des universités.

Ainsi, la confrontation de l'attachement aux traditions et du souci de satisfaire aux exigences des récentes évolutions permet de comprendre que l'on observe, actuellement, des emplois très variés de ces deux termes ; parfois, ils sont utilisés indifféremment, parfois on les oppose. Que signifie cette incertitude dans les usages ? En quoi est-elle révélatrice des problèmes qui se posent à ce niveau d'enseignement et à ce type d'institutions ?

Les différences de sens que l'on introduit dans l'usage de ces mots se placent dans des registres différents : elles vont de simples distinctions institutionnelles jusqu'à des divergences concernant les missions des Universités.

Actuellement et de plus en plus souvent, les deux mots sont accolés et même employés l'un pour l'autre. Comment interpréter ce phénomène ? Quelles relations établir entre ce rapprochement plus ou moins systématique, l'évolution du métier des enseignants du Supérieur et leur éventuelle formation pédagogique ?

Telles sont, à travers une brève analyse des usages de ces deux mots, les questions que nous allons aborder.

LES MOTS ONT UNE HISTOIRE

« La jeune université de Paris (début du XIII^e siècle) représentait déjà trois choses essentielles. C'était d'abord une confrérie, une association de défense et d'entraide mutuelle... elle donnait à ses membres la garantie d'une assistance charitable... L'Université c'était aussi un métier organisé et que l'on peut à cet égard, malgré la spécificité du statut de ses

membres, rapprocher des autres métiers urbains... Enfin l'Université était ce que nous appellerions aujourd'hui un "pouvoir intellectuel". Elle échappait totalement au cadre strictement diocésain jusque-là assigné par l'Église à l'activité scolaire. Son rayonnement s'étendait à tout l'Occident... »

(Histoire des Universités de France, sous la direction de J. Verger ; Privat, Toulouse, 1986 ; p. 31-32)

En effet, l'Université de Paris est née autour de l'association des maîtres ès Arts et Théologie. Quant aux Facultés, il s'agissait de la réunion des maîtres de chaque discipline, c'est-à-dire : les Arts (les 7 arts libéraux : grammaire, rhétorique, dialectique, géométrie, arithmétique, musique, astronomie) et les trois facultés supérieures : droit, médecine et théologie.

Le premier sens du mot est bien celui de « communauté ». Si l'on se reporte au Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse, l'une des définitions données à « Université » est :

« Ensemble du personnel enseignant et administratif des Universités françaises. »

Le deuxième modèle est celui de l'Université impériale :

« Art. 1^{er}. Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout l'Empire. »

(Décret-loi du 10 mai 1806)

Cette université, dotée du monopole d'enseigner à tous les niveaux, réunissait tous les établissements d'enseignement qui existaient ; le fleuron en était les Lycées, héritiers des collèges d'Ancien Régime. Par contre, les Facultés qui, à l'époque moderne, avaient souffert de la concurrence des collèges et de l'intervention royale, deviennent, du moins les Facultés dites « Académiques », Lettres et Sciences, des appendices des Lycées et sont réduites à la collation des grades ; à côté d'elles continuent de se développer des Écoles supérieures professionnelles et l'ENS pour la formation des enseignants des Lycées.

Nous retrouvons trace de cette conception dans une autre définition du Grand Larousse encyclopédique :

« Ensemble des membres de l'enseignement public des divers degrés dépendant de l'Éducation nationale. »

C'est à la fin du XIX^e siècle que renaissent les Universités qui, par Académie, regroupent les Facultés. La Troisième République consent des efforts budgétaires considérables qui permettent l'essor de la recherche

universitaire, surtout dans les Facultés de Sciences, les Facultés de Lettres restant plus exclusivement en relation avec l'enseignement secondaire. On commence à parler d'« enseignement supérieur » ainsi Louis Liard, directeur de l'enseignement supérieur, publie en 1890 un ouvrage intitulé : « L'enseignement supérieur en France, 1789-1889 ».

Avec les modifications apportées par la loi Faure qui, notamment, supprime les facultés pour les remplacer par des UER (Unités d'Enseignement et de Recherche) destinées à être pluridisciplinaires et qui veut faire glisser le pouvoir des Doyens de Facultés aux Présidents et aux Conseils d'Université, nous retrouvons cette organisation dans le Grand Larousse (édition de 1985 qui ne prend pas en compte la loi Savary qui a transformé les UER en UFR : Unités de Formation et de Recherche) :

« Ensemble d'établissements scolaires relevant de l'enseignement supérieur (UER, instituts, écoles) regroupés dans une circonscription administrative. »

La Faculté, en tant qu'institution, n'a donc plus d'existence légale et pourtant le mot en entier ou en abrégé (« fac ») continue d'être employé. Ainsi, Pierre Bourdieu, dans son ouvrage *Homo Academicus* (1984) l'emploie constamment à la place d'UER ; il intitule même le chapitre 2 « le conflit des Facultés ». La Lettre du journal *l'Étudiant* titre, dans son numéro 105 (4 février 1991) : « les facs vers la professionnalisation », voulant ainsi désigner plutôt les Universités. Il est inutile de multiplier les exemples, sans doute les habitudes de langage ont-elles la vie dure et le mot « Faculté » a-t-il l'énorme avantage d'autoriser l'usage d'une abréviation. Pourtant, dans certains cas, la pérennité de ce terme, comme de celui de Doyen qui lui est associé, montre que les nouvelles formes d'organisation issues de mai 68 ne sont pas encore complètement passées dans les moeurs.

Cette brève incursion dans le temps permet de comprendre que les différences que l'on apporte au sens donné aux deux termes : « enseignement supérieur » et « université » se situent dans des registres distincts et appellent des interprétations différentes.

DU SENS DES DIFFÉRENCES DE SENS

La définition qui consiste à faire des Universités une catégorie d'établissements d'enseignement supérieur est d'ordre structurel ; c'est sans doute celle sur laquelle on s'accorde le plus facilement.

Tel est d'ailleurs le point de vue des organisations internationales, et notamment de l'UNESCO qui emploie systématiquement l'expression

« enseignement supérieur » dans les publications, les intitulés de colloques... La division qui, au siège de l'UNESCO, est chargée de ces questions s'appelle : « Division de l'enseignement supérieur et de la Recherche » et comporte une section « Enseignement supérieur ». La situation extrêmement hétérogène de ce niveau d'enseignement dans les États membres n'autorise guère d'autre solution.

Toutefois, cela ne signifie pas que la définition de cette expression soit aisée et qu'elle soit la seule à être utilisée. Dans son numéro 246 janvier-mars 1988), le *Bulletin du BIE* (Bureau international d'Éducation) publie une bibliographie annotée sur l'Enseignement Supérieur en vue de préparer la 41e session de la Conférence internationale de l'Éducation dont le thème était : « La diversification de l'enseignement post secondaire par rapport à l'emploi ». Dans l'introduction à cette bibliographie, l'auteur examine le sens du terme « enseignement supérieur » et son extension ; il observe que se développent de nouveaux secteurs ce qui en élargit l'application :

« Le concept d'enseignement supérieur se limitait traditionnellement aux universités et à quelques grandes écoles prestigieuses de formation professionnelle ou artistique. Les changements contextuels intervenus au cours de ces dernières décennies nécessitaient soit un élargissement du concept soit l'introduction de nouveaux termes. »

À côté d'« enseignement supérieur » dont l'UNESCO a convenu, en 1962, qu'il « est constitué des enseignements de tous types (académique, professionnel, technique ou normal) dispensés dans des institutions telles que les universités, les écoles supérieures, les instituts techniques et les écoles normales pour lesquelles :

- a) la condition essentielle d'admission est une éducation secondaire complète,
- b) l'âge d'admission habituel est de 18 ans environ,
- c) les cours conduisent à l'octroi d'un titre (grade, diplôme ou certificat d'enseignement supérieur). »

... sont utilisés des mots comme enseignement « post secondaire », « tertiaire », « post obligatoire ». En effet, la prise en compte de la Formation Continue et de certaines procédures de validation d'acquis pouvaient rendre difficiles à remplir les conditions posées par la définition de 1962.

Ce sont des définitions de ce genre qu'adoptent aussi bien la loi Savary de 1984 que la loi d'orientation sur l'Éducation de 1989. Cette dernière parle « des écoles, collèges, Lycées et établissements d'enseignement supérieur », tandis que la loi Savary affirme :

« Le service public de l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des formations post secondaires relevant des différents départements ministériels. »

(Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ; Art. 1^{er})

Cette loi a été vivement critiquée par de nombreux universitaires et pour ce qui nous intéresse ici, on peut citer :

« ... la loi dite Savary repose sur (la) notion... de "service public de l'enseignement supérieur" ... On y cherche vainement une indication relative à ce qui, dans ce service public, spécifie l'Université relativement à ce que la loi appelle les autres "types d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel" ... L'Université est ainsi fondue dans un ensemble flou, dont la seule caractéristique est d'être "post secondaire" c'est-à-dire étroitement appareillée à un cursus scolaire. C'est cette réduction de l'Université à une part du « post secondaire » qui fonde sa mission d'accueil. ... Passe ainsi à la trappe la spécificité de la mission universitaire qui consiste à assurer le progrès et la transmission des connaissances dans tous les champs du savoir. »

(Alain Supiot « Sur l'ouverture de l'Université » ; *Savoir, Éducation, Formation*, n° 41 1989 ; pp. 658-659)

Avec cette remarque nous entrons dans un autre registre ; la différence là est située non pas au niveau structurel des établissements mais au niveau des missions respectives des universités et de l'enseignement supérieur.

Dans cette perspective on considère que les Universités se distinguent des autres établissements d'enseignement supérieur d'une part en raison de l'association qu'elles établissent entre enseignement et recherche (notons que, dans le dernier gouvernement, a été créé de nouveau un ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), en donnant la priorité à cette dernière et d'autre part en raison du caractère plus culturel que professionnel qu'elles donnent à leurs enseignements du fait même de leurs activités de recherche. Pour bien mettre en lumière ces différences, certains auteurs utilisent l'expression : « l'idée d'Université » :

« Nous confondons, à tort, l'idée d'Université avec l'enseignement supérieur... L'idée d'Université se définit comme école d'humanité, lieu de « haute culture », centre de recherche libre et désintéressée, communauté humaine préoccupée par la recomposition d'un savoir émiétté, lieu d'exercice critique de la pensée... Son rôle propre réside dans la constante recherche du vrai, le rejet du faux et l'éducation du discernement.

Ainsi définie, l'idée d'Université ne gouverne que très partiellement nos enseignements supérieurs, en France tout particulièrement. »

(Alain Bienaymé, *L'enseignement supérieur et l'idée d'Université* ; *Economica* ; 1986 ; pp. 2-3)

La conséquence pour les enseignants des universités c'est qu'ils sont d'abord des chercheurs, que les enseignements qu'ils donnent se situent en priorité dans le cadre de leurs recherches et que leur indépendance à l'égard de l'institution qui les emploie est très grande (le Conseil Constitutionnel a confirmé leur inamovibilité par une décision du 20 janvier 1984).

Dans le même ouvrage, Alain Bienaymé note, p. 5 :

« Les libertés académiques comme les loisirs académiques sont mal compris à une époque qui relègue sa "vaisselle d'or" dans les musées ou les coffres forts. La libre alliance d'une recherche nécessairement critique et d'un enseignement suffisamment assuré dans ses conclusions résulte en outre d'une alchimie mystérieuse et dérangeante. »

Certains pensent qu'il est impossible de préserver cet état d'esprit dans une université de masse et donc qu'il convient de restreindre l'accès à l'Université quitte à créer d'autres établissements pour des enseignements dont l'articulation étroite avec la recherche fondamentale n'est pas nécessaire.

D'autres, favorables à l'extension de l'Université, conçue comme la pièce maîtresse de l'enseignement supérieur, souhaitent préserver cet état d'esprit même dans une université de masse.

« Depuis quelques années, 1985 environ... l'effectif des étudiants qui s'était stabilisé a recommencé à croître, par dizaines de milliers... Il faut réagir... Le développement universitaire est désormais un des leviers du développement local, économique bien sûr, mais aussi social et culturel... [Mais] il faut ici tenir compte de la nature particulière de l'enseignement supérieur, qui réside dans son lien à la recherche. Il serait totalement déraisonnable de vouloir créer dans chaque chef-lieu de département une université complète de niveau européen. Ce serait absurde parce que ce serait impossible. Une Université n'est pas un Lycée supérieur, et il n'y a pas d'université digne de ce nom sans bibliothèque et sans laboratoire. »

(Michel Rocard, « *Universités 2000. Quelle Université pour demain ?* » ; la Documentation française ; 1991 ; séance d'ouverture des Assises nationales de l'enseignement supérieur, p. 13)

Le développement des formations professionnalisées paraît aussi en contradiction avec « l'idée d'université ».

« L'idée d'Université a toujours évolué dialectiquement entre l'Université pour la science et la recherche de la vérité d'une part et l'Université fonctionnelle en relation avec la société politique ou économique d'autre part.

Certes l'Université a toujours eu une fonction professionnalisante pour les cadres érudits : clercs, médecins et juristes, mais elle a toujours tenu à être garante de la science et de son développement. »

(Claude PAGES « L'Université écartelée : pour une gestion des ressources humaines » ; *Savoir, Éducation, Formation* ; n° 2, 1992 ; p. 262)

On sent bien pourtant que, de ce point de vue il existe une différence entre ces « cadres érudits » et les professions industrielles et commerciales dont les cadres étaient traditionnellement formés par les Grandes Écoles et pour lesquelles les Universités sont désormais invitées à créer des filières nouvelles. Comme l'écrit le CNE (Comité National d'Évaluation) : « les formations juridiques et médicales, la formation des professeurs étaient tout naturellement imprégnées de culture » (« *Priorités pour l'Université* » ; la Documentation française ; 1989 ; p. 27), mais, comme le souligne d'ailleurs aussitôt le rapport du CNE, pourquoi les nouvelles professions seraient-elles dépourvues de culture ? encore que l'opposition entre l'Université-culture et l'Université-professionnalisation soit toujours présente dans certains discours. La différence est peut-être à chercher du côté de l'indépendance en tant que garantie de l'esprit critique ; médecins et juristes exercent, du moins traditionnellement, des professions libérales, les magistrats comme les professeurs sont inamovibles ; par contre les cadres de l'industrie et du commerce sont, dans la plupart des cas, soumis aux contraintes du système de production. Les médecins comme les juristes sont aussi des professeurs : on est entre soi ; par contre, la création et l'animation de formations pour les nouvelles professions impliquent des relations avec l'industrie et le commerce avec les dangers que cela suppose pour l'esprit universitaire.

Certains, par contre voient dans la tradition culturelle et critique, dans l'habitude que les Universités ont de la recherche, des atouts pour ces nouvelles formations professionnelles.

« ... l'Université peut ici jouer de son articulation à la recherche. La formation par la recherche me paraît, en effet, l'une des meilleures façons de favoriser l'adaptation professionnelle, tout en apportant aux entreprises des ressources d'innovation essentielles. »

(Michel Rocard ; op. cit., p. 12)

On voit donc que les différences que l'on établit entre Université et Enseignement supérieur et l'emploi de tel ou tel mot de préférence à tel autre, par exemple « Faculté » pour « UFR », n'est pas forcément innocent mais indique souvent des conceptions différentes du rôle des établissements d'enseignement supérieur et des universités, des structures des établissements, de la nature des enseignements et, en fin de compte, des tâches des universitaires ou enseignants-chercheurs.

Or, actuellement, et plus particulièrement en France, on peut observer une tendance accrue à employer « enseignement supérieur » ou « université », sans établir vraiment de différence entre les termes, du moins en apparence.

VERS UN EMPLOI INDIFFÉRENCIÉ ?

Lors des Assises nationales de l'Enseignement supérieur (juin 1990), Michel Rocard, alors Premier Ministre aussi bien que Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, ont dans leurs allocutions, employé indifféremment les deux termes l'un pour l'autre. Ainsi Michel Rocard, développant l'idée qu'il convient d'utiliser efficacement les crédits ouverts :

« Le succès même de cette politique ambitieuse exige qu'elle se traduise par des améliorations visibles dans le fonctionnement et l'efficacité de l'Enseignement Supérieur. C'est dire qu'une réflexion qualitative s'impose, sinon il manquerait au schéma de développement des universités un élément essentiel. »

Et Lionel Jospin :

« Pendant longtemps, l'accès à l'Université a été une chance ou un privilège. Il est aujourd'hui de plus en plus perçu par les jeunes et par leur famille comme un droit... Les jeunes demandent aussi à notre enseignement supérieur de répondre à leurs exigences d'égalité, de justice, de progrès. »

(Op. cit. pp. 10-11 et 18)

De même, le dernier rapport du CNE au Président de la République, s'intitule : « *Universités : la recherche des équilibres - 1989-1993* ». (La Documentation française ; 1993) et développe, dans sa deuxième partie, les « réflexions et propositions du Comité concernant la situation de l'enseignement supérieur. »

Dans le même ordre d'idées, observons le titre d'une étude récente de la Documentation française : *L'Europe des Universités. L'enseignement supérieur en mutation* (1992).

Il est vrai que l'organisation de l'enseignement supérieur ne distingue pas toujours nettement l'enseignement supérieur non universitaire et l'enseignement supérieur universitaire qui associe étroitement l'enseignement et la recherche ; certains pays, comme la Belgique, le font mais ce n'est pas le cas de la France où les Universités englobent des établissements de formation professionnelle : les IUT (Instituts Universitaires de Technologie) qui forment en deux ans des techniciens supérieurs ; elles englobent de nombreuses écoles d'ingénieurs comme les INSA (Institut National de Sciences Appliquées) ou des écoles du concours ENI (École Nationale d'ingénieurs) ... les IUFM, les IUP (Institut Universitaire Professionnalisé) sans parler des filières professionnalisées existant à l'intérieur des UFR. Le secteur extra universitaire de l'enseignement supérieur est assez réduit : les Écoles d'ingénieurs, y compris celles qui relèvent d'autres ministères que celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont de petits effectifs, puisqu'elles exercent une sélection rigoureuse ; il en va de même des Écoles supérieures privées notamment les écoles supérieures de commerce. Les seuls gros bataillons sont ceux des STS (Sections de Techniciens supérieurs) et des CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles) qui dépendent les unes et les autres des Lycées.

La complexité de l'organisation est telle que l'on recule parfois devant les longues périphrases qu'il conviendrait d'employer pour être parfaitement exact.

Néanmoins, il est certain que le rapprochement systématique des deux termes est un signe de la mutation de l'Université vers une Université de masse ; l'accent est mis d'une part sur la mission d'accueil des jeunes bacheliers dont le nombre est en croissance rapide et d'autre part sur la diversification des filières de formation pour conduire ces jeunes à une insertion professionnelle. Cette mutation s'accompagne d'une autonomie croissante des universités qui pour être des partenaires crédibles à l'extérieur, doivent pouvoir exister autrement que comme un conglomérat d'UFR, de laboratoires, ou d'instituts.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ?

Notons tout d'abord que l'accent est mis sur leur mission d'enseignement dont l'importance s'accroît ; la création du monitorat souligne nettement cette évolution.

« ... la création du monitorat met nettement l'accent sur l'enseignement supérieur plutôt que sur la carrière de chercheur et encourage une insertion dans l'université. »

(CNE « *Universités : la recherche des équilibres* ».

Rapport au Président de la République ; 1989-1993 ; p. 107)

Or, comme on le sait, les critères de recrutement et de promotion concernent principalement les activités de recherche d'une part et d'autre part les universités ont, face au CNU et malgré les mesures récentes, peu de pouvoirs pour gérer leur personnel. Devant la multiplication de leurs tâches, les enseignants-chercheurs sont amenés à faire des choix et on peut penser que l'on s'acabemine vers une séparation des fonctions d'enseignement et de recherche, sinon par la création de deux catégories de personnel du moins par des déroulements de carrière variés. Le système de primes différenciées selon que l'on se consacre plus à la recherche, à l'enseignement ou à des tâches administratives est un pas dans ce sens ainsi que la création de promotions spécifiques pour les enseignants-chercheurs qui se consacrent principalement aux activités pédagogiques.

Une telle orientation apparaissait, en tant que possibilité d'évolution, dans le rapport du CNE de 1989 (« *Priorités pour l'Université* »). Depuis, les positions ont un peu changé ; en effet, en trois ans (de 1989 à 1992) les effectifs des enseignants du supérieur ont augmenté de 20 %, mais la proportion d'enseignants du second degré détachés dans l'ES est passée de 4,5 % en 1988-89 à 16,1 % en 1991-92 (Rapport du CNE 1989-93 ; op. cit.). On voit que l'on s'oriente non pas vers la création de deux corps d'enseignants du supérieur, les uns plutôt enseignants, les autres plutôt chercheurs mais vers une diversification des catégories de personnels enseignant.

« ... (le) brassage d'enseignants de différentes origines... peut atteindre le coeur du dispositif : sa culture au sens de « culture d'entreprise », valeurs de référence... Que donnera ce mélange dans dix ans.. ? Une secondarisation ou une professionnalisation comme certains le dénoncent déjà, ou bien un mélange polyvalent plus ouvert, plus apte à répondre aux ambitions que la loi a fixées pour les universités. »

(Claude PAGES ; op. cit., p. 274)

Ainsi, la différenciation des tâches et la diversification des métiers à l'intérieur du corps des enseignants chercheurs, s'opère, à travers la différenciation des établissements et, à l'intérieur des établissements, à travers la multiplication des filières, comme le note le CNE :

« Les principaux facteurs de différenciation entre les tâches et les établissements sont souvent liés à l'intensité des charges d'encadrement pédagogique et au caractère professionnalisé des formations. Les contacts avec les milieux professionnels, le suivi des stages, la participation à des études qui intéressent les entreprises, sans pour autant fournir directement des éléments pour la recherche, contribuent grandement à la réussite des filières... »

Cette situation (où le développement de la recherche ne résulte pas d'une volonté de l'établissement) semble en train de changer et pourrait aboutir à différencier les établissements selon leurs exigences et leurs objectifs en matière de recherche. »

(CNE op. cit., p. 119)

Ces établissements méritent-ils le nom d'universités ? et leur personnel le nom d'enseignant-chercheur ?

Cette évolution est sans doute en contradiction avec l'idée d'université telle qu'elle est traditionnellement définie et des voix se sont élevées pour le dire.

« L'enseignement post bac de masse, qui figure maintenant dans la plupart des programmes politiques... devrait être dispensé dans des centres nouveaux, avec des enseignants à temps plein. Je crois que sa valeur et son originalité viendraient de son aspect pluridisciplinaire. »

(Pierre-Gille de Gennes ; « L'université est-elle réformable ? », *Le Débat*, n° 45 mai-septembre 1987 ; p. 67)

La prépondérance de la fonction d'enseignement suppose que les activités d'enseignement soient prises en compte pour les promotions et que les compétences pédagogiques pèsent dans les recrutements. Comment apprécier les compétences pédagogiques d'un futur enseignant ? Comment évaluer son efficacité pédagogique ? Une instance comme le CNU n'est peut-être pas la mieux placée pour le faire. Le renforcement de l'autonomie des universités, la responsabilisation consécutive à la contractualisation impliquent des pouvoirs accrus dans le domaine de la gestion du personnel. Mais alors, que vont devenir les libertés académiques ?

« On peut dire que plus l'établissement acquiert d'autonomie, devient apte à définir une politique, et plus l'autonomie des enseignants sera orientée, canalisée, voire réduite. »

(CNE op. cit., p. 120)

On voit donc bien actuellement s'affronter deux conceptions des universités et de la relation Université/enseignement supérieur ainsi que deux conceptions du métier d'universitaire. L'une se rattache aux plus vieilles traditions de notre université, l'autre aux évolutions requises par le contexte socio-économique contemporain. L'existence, la nature et les modalités d'une formation pédagogique des enseignants du Supérieur est un des éléments de cet affrontement.

La communauté universitaire est très attachée à son indépendance mais les profondes transformations en cours dans les universités montrent qu'un grand nombre de ses membres est sensible aux exigences du nouveau métier dont se dessinent les contours tels que les a décrits le CNE.

Demeurent pourtant des interrogations sur les moyens de concilier changement et tradition.

Annie BIREAUD